

Dynamiques temporelles de la désinstitutionalisation.

Le cas de l'amiante en France

***Hélène Peton*¹² (auteur de correspondance)**

¹Univ Paris-Est Creteil, IRG, F-94010 Créteil, France

²Univ Gustave Eiffel, IRG, F-77447 Marne-la-Vallée, France

Antoine Blanc

**Université Paris-Dauphine, PSL Research University, CNRS, [UMR 7088], DRM, MOST,
75016 Paris, France**

Résumé

A travers l'histoire controversée de l'usage de l'amiante en France, nous étudions un long processus de désinstitutionalisation marqué par l'alternance de périodes d'accélération et de ralentissement. Pour comprendre ces changements de rythme, nous révélons les interactions, sur le long terme, entre différents profils d'action, que ce soit en termes d'agence mobilisée (stratégique ou pragmatique) et de processus de mobilisation de ressources (recherche de soutiens, accumulation ou création d'instances). En analysant un riche corpus de données documentaires triangulées avec des entretiens, nous schématisons le processus complexe de désinstitutionalisation de l'amiante. *In fine*, nous formulons quatre propositions théoriques sur les dynamiques temporelles de la désinstitutionalisation : (1) L'agence défensive s'appuie essentiellement sur des efforts de mobilisation de soutiens qui promeuvent des temps longs et participent au ralentissement de la désinstitutionalisation ; (2) L'agence disruptive produit des effets lents et incrémentaux par intégration marginale de changements aux schémas institutionnels existants. La phase d'accélération de la désinstitutionalisation est temporellement limitée par les ressources des acteurs disruptifs ; (3) Les phases d'accélération et de décélération de la désinstitutionalisation s'articulent autour de la perception de l'urgence, enjeu d'instrumentalisation pour les acteurs stratégiques ; (4) La

Edité par l'AIMS, [Creative Commons CC BY-NC 4.0 License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/)

Revue soutenue par [l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS](https://www.cnrs.fr/)

création d'instances collectives de réflexion est un instrument qui ralentit significativement la désinstitutionalisation.

Mots-clés

Désinstitutionalisation, Agence, Ressources, Travail institutionnel, Amiante

Citation : (en anglais)

M@n@gement 2021: **24**(3): 40–55 - <http://dx.doi.org/10.37725/mgmt.v24.4570>

Introduction

La désinstitutionalisation, processus par lequel une pratique tenue pour acquise s'érode jusqu'à disparaître, est une des étapes clés du cycle de vie des institutions (Lawrence et al., 2001). Elle reste cependant encore assez peu étudiée dans la littérature (parmi les exceptions Chaudhry & Rubery, 2017 ; Clemente & Roulet, 2015 ; Hiatt et al., 2009 ; Maguire & Hardy, 2009 ; Oliver, 1992). En outre, lorsqu'elle est étudiée, c'est surtout sa phase finale et les chocs externes qui l'ont provoquée qui sont mis en exergue (par exemple Maguire & Hardy, 2009). La désinstitutionalisation est pourtant un processus long et complexe. La désinstitutionalisation se caractérise par une lutte entre différents types de travail institutionnel (Lawrence et al., 2009) opposant des formes d'agence disruptives et défensives. En conséquence, elle relève d'un rythme peu linéaire mais davantage chaotique, parsemé de phases de changement rapide, de renforcement institutionnel ou de lente érosion (Clemente et al., 2016; Hargadon & Douglas, 2001).

Si certains travaux explorent les dynamiques temporelles des institutions (en particulier Lawrence et al., 2001) en insistant sur le rôle des acteurs dans le rythme d'institutionnalisation, aucune recherche à notre connaissance n'explore le rôle des acteurs dans l'accélération ou la décélération de la désinstitutionalisation. Nous analysons dans cette recherche différents profils d'actions, selon les formes d'agence dont elles relèvent et la manière dont elles se cumulent avec d'autres actions dans un champ. En croisant la notion d'agence et de formes de mobilisation de ressources, toutes deux centrales dans les dynamiques des champs institutionnels (Battilana & D'Aunno, 2009 ; Dorado, 2005) nous cherchons à mieux instruire les interactions complexes qui produisent des effets temporels.

Nous étudions spécifiquement le cas de l'amiante en France qui est illustratif du processus long et complexe de désinstitutionalisation d'une pratique. Considéré comme la minerais de la reconstruction post-seconde guerre mondiale : ses caractéristiques techniques comme isolant

sont incontestables et son coût extrêmement attractif l'ont rendu incontournable : « le compagnon de route du capitalisme industriel » (Malye, 2004). Un compagnon de route dont la terrible dangerosité sera révélée par de fortes mobilisations sociales mais discutée et relativisée par le 'lobby de l'or blanc'.

Pour comprendre comment les actions portées par les différents acteurs du champ ont influencé le rythme de la désinstitutionalisation de l'amiante, nous compilons et analysons une série d'actions institutionnelles survenues entre 1970 et 1997 (approche similaire utilisée par exemple dans le travail de Toubiana & Zietsma, 2017). Notre corpus repose sur des archives (articles de presse, archives audiovisuelles, rapports des débats à l'Assemblée Nationale, livres, communiqués de presse, pamphlets et divers rapports professionnels) et des données primaires recueillies auprès d'experts, d'ouvriers, d'avocats, d'épidémiologistes, de syndicalistes. Nous avons représenté ce rythme de désinstitutionalisation par le biais d'une frise en évaluant l'ampleur de la déstabilisation (voire destruction) des principales croyances associées à l'amiante.

Cet article offre un nouveau regard sur la désinstitutionalisation en mettant en lumière les temps longs et temps courts qui rythment ce long processus avant l'émergence d'une crise finale. En particulier, nous mettons en lumière les efforts des acteurs défensifs pour inscrire la désinstitutionalisation dans des temps longs. Nous développons l'idée que les phases d'accélération de la désinstitutionalisation, en amont de la crise finale portée par le sentiment d'urgence, sont souvent courtes, en l'expliquant par la position périphérique des acteurs disruptifs dans le champ. Enfin, le cas de l'amiante met en exergue l'importance des instances collectives de réflexion, qui diffèrent des événements configureurs de champ, comme levier de ralentissement voire de blocage de la désinstitutionalisation.

Cadre théorique

Le travail institutionnel de désinstitutionalisation

La désinstitutionalisation, dernière étape du cycle de vie des institutions, renvoie au processus par lequel des pratiques qui étaient tenues pour acquises deviennent finalement abandonnées (Davis et al., 1994 ; Maguire & Hardy, 2009 ; Oliver, 1992). Souvent étudiée comme un préalable à la création d'une institution nouvelle (Burns & Wholey, 1993 ; Leblebici et al., 1991; Rao et al., 2003 ; Schneiberg & Lounsbury, 2008), la désinstitutionalisation est également étudiée comme un processus à part entière (Clemente & Roulet, 2015 ; Delacour & Leca, 2011 ; Maguire & Hardy, 2009). Les travaux séminaux sur ce processus se sont concentrés sur les antécédents et facteurs externes expliquant le déclin d'une pratique institutionnalisée (Davis et al., 1994 ; Oliver, 1992). L'étude du travail institutionnel de désinstitutionalisation, à savoir « l'action volontaire d'individus ou d'organisations ayant pour objectif de (...) détruire des institutions » (Lawrence & Suddaby, 2006, p. 215), a permis de mettre en évidence plusieurs formes d'efforts spécifiques : déconnecter le système de sanctions/récompenses (Jones, 2001 ; Leblebici et al., 1991), déconstruire les fondations morales de l'institution (Ahmadjian & Robinson, 2011), saper les présupposés et les croyances inhérentes à une institution (Leblebici et al., 1991 ; Wicks, 2001). Maguire et Hardy (2009) ont prolongé cette approche en mettant en évidence l'existence d'un travail disruptif discursif.

Travail au sein d'un champ institutionnel

Le champ institutionnel est un niveau d'analyse particulièrement utile dans les travaux institutionnels (Reay & Hinings, 2005 ; Zietsma, Groenewegen, Logue & Hinings, 2016). Nous nous référons dans cet article au champ institutionnel au sens de Hoffman (Hoffman, 1999 ; Wooten & Hoffman, 2008) : un champ institutionnel se forme autour d'une pratique institutionnalisée commune – par exemple l'utilisation de l'amiante, l'introduction de la télévision terrestre en France (Ben Slimane, 2012). D'un point de vue analytique, on peut

étudier un champ institutionnel en identifiant les acteurs qui interagissent dans le cadre d'une problématique commune et dont les actions ont potentiellement des effets réciproques. Le champ institutionnel renvoie dès lors à un espace de rivalités et de luttes occupé par des acteurs ayant chacun des intérêts propres. En outre, le champ institutionnel est aussi un espace de contraintes : les capacités d'interaction, les normes, les valeurs ou encore les modes de pensée restent essentiellement façonnés par des éléments institutionnalisés.

S'intéresser à un champ institutionnel, c'est donc aussi rendre compte des efforts des acteurs pour structurer l'aire – et donc aussi l'espace de contraintes - dans laquelle ils évoluent. La désinstitutionalisation au niveau du champ institutionnel relève d'efforts divergents, à la fois des efforts *intentionnels* défensifs orientés vers le maintien de l'institution et des efforts *intentionnels* disruptifs orientés vers un changement profond d'une institution, voire sa destruction (Lawrence et al., 2009).

Pour comprendre le travail des acteurs dans un champ institutionnel, nous retenons deux notions clés : (1) l'agence qui met en exergue les capacités de travail des acteurs dans un espace contraignant ; (2) le processus de mobilisation de ressources, qui permet de comprendre comment les ressources du champ – cognitives, sociales ou matérielles – sont captées par le truchement de certains acteurs.

(1) L'agence, au sens de capacité des acteurs à questionner l'institution, est en effet au cœur du travail institutionnel (Dorado, 2005 ; Heugens & Lander, 2009 ; Hirsch & Lounsbury, 1997 ; Lawrence et al., 2009 ; Mahoney & Thelen, 2010) et est souvent conceptualisée à partir des travaux séminaux d'Emirbayer et Mische (1998). Trois formes d'agence y sont identifiées – agence liée aux routines, agence pragmatique, agence stratégique – selon l'orientation temporelle des actions – passé, présent, futur. Quand un effort est orienté vers le passé, afin de raviver d'anciens schémas de pensée et d'action, la forme d'agence impliquée relève de la *routine*. Lorsqu'un acteur est davantage orienté vers le présent, se concentrant sur des

jugements pratiques pour résoudre des problèmes qui se présentent dans une situation précise, il s'agit d'une agence pragmatique orientée vers la construction de sens (*sensemaking*). Enfin, les efforts orientés vers le futur, qui s'appuient sur des visions et sur la construction projective de trajectoires d'actions relève d'une agence *stratégique*, facilitant les actions guidées vers des finalités à moyen long terme. Cette typologie permet de distinguer les efforts marqués d'intentionnalité au cœur des luttes institutionnelles qu'ils soient stratégiques ou pragmatiques.

(2) Les ressources, qu'elles soient sociales, cognitives ou matérielles, sont indispensables au changement institutionnel (Dorado, 2005). Dans une majorité de cas, les ressources détenues par les acteurs ne sont pas suffisantes pour qu'ils puissent seuls changer une institution. Dès lors, le changement institutionnel présuppose la mobilisation des différents acteurs qui détiennent les ressources nécessaires au changement. Dorado (2005) propose une typologie qui se décline en trois catégories : la recherche de soutiens (*leveraging*), l'accumulation (*accumulating*) et la création de nouvelles instances de réflexion (*convening*). La recherche de soutiens est une forme classique de mobilisation qui part d'un acteur stratégique. Ce dernier définit en premier lieu un projet autour duquel il va ensuite chercher à regrouper un ensemble d'acteurs. Elle repose sur des compétences variées – rhétoriques, politiques, sociales – permettant de rassembler autour d'une vision commune. L'accumulation renvoie aux cas où le changement institutionnel est porté par la juxtaposition de différentes ressources, détenues par des acteurs non coordonnés. Les finalités des acteurs peuvent ainsi être multiples et plus ambiguës. Le processus d'accumulation peut se dérouler sur des périodes longues. Enfin, la création de nouvelles instances de réflexion fait référence au cas où les ressources du champ doivent être mises en commun pour résoudre collectivement des problèmes complexes. Le changement institutionnel repose dans ce cas sur la définition de solutions collectivement admissibles au sein d'un champ institutionnel. En particulier, il va s'agir par exemple de créer

un groupe de réflexion sectoriel ou encore une organisation paritaire qui va confronter des points de vue différents et proposer des solutions convergentes.

Le rythme de la désinstitutionnalisation : une dimension insuffisamment développée

Les efforts de désinstitutionnalisation induisent des incertitudes et des discontinuités (Hargadon & Douglas, 2001; Lawrence & Suddaby, 2006; Rao et al., 2003) qui nécessitent une compréhension fine des dynamiques temporelles sur le long terme. Sur les dynamiques institutionnelles en général, la théorie du changement institutionnel graduel (Mahoney & Thelen, 2010) ou celle du stalactite (Djelic & Quack, 2003) mettent en lumière le fait que le changement est souvent incrémental, constitué d'une succession entre de rares épisodes de changement brutal et des périodes beaucoup moins agitées (Lok & de Rond, 2013) durant lesquelles le changement – s'il se produit – est particulièrement lent. Dans le même sillage, selon McAdam et Sewell (2001), le changement institutionnel est marqué par des changements longs et des cycles courts. Granqvist et Gustafsson (2015, p. 1010) développent la notion de travail institutionnel temporel qui explore comment les acteurs « construisent, naviguent et capitalisent sur des normes de temporalité dans leur tentative de changer les institutions », s'affranchissant d'un encastré temporel (Battilana & D'Aunno, 2009).

Ces dynamiques apparaissent particulièrement importantes dans le cas de la désinstitutionnalisation. Pour questionner une pratique fortement ancrée et légitime, on peut penser que les efforts disruptifs s'inscrivent dans un temps court, avec une volonté de désinstitutionnalisation rapide, éventuellement articulée autour d'une forme d'urgence. Or, cette dynamique d'accélération peut être contrée par des jeux défensifs. La littérature institutionnelle ne permet pas à ce jour de comprendre les effets de ces interactions sur l'accélération ou le ralentissement de la désinstitutionnalisation. Comment les acteurs disruptifs cherchent à jouer sur une accélération de la désinstitutionnalisation pour faciliter une mobilisation de ressources ?

Comment, en réaction, les stratégies défensives peuvent ralentir le rythme de la désinstitutionalisation ? En couplant la notion d'agence et de mobilisation de ressources, on parvient à articuler les horizons temporels des acteurs avec les formes d'interaction au sein d'un champ institutionnel, et rendre compte ainsi de la variation du rythme de la désinstitutionalisation dans un champ contesté.

Méthode de recherche

Contexte de la recherche

Basculant du statut de 'matière magique' à celui d' 'ennemi public numéro 1', l'amiante s'est vu interdit en France en 1997 après un processus de délégitimation discontinu. Les controverses considérables en France en ont fait un cas emblématique tant par la lenteur du processus, par la violence de ses luttes, que par son caractère public. Cette étude de cas unique s'inscrit dans une démarche exploratoire (Eisenhardt, 1989 ; Yin, 2013).

Le cas de l'amiante est abordé comme un champ institutionnel (Hoffman, 1999) constitué autour des pratiques associées à l'amiante en France. Notre méthode est synthétisée dans le tableau 1. Nous étudions d'une part les actions institutionnelles impliquées dans le processus de désinstitutionalisation de l'amiante entre 1970 et 1997 et d'autre part les évolutions des croyances liées à l'amiante sur cette même période. Nous avons constitué un riche matériel empirique s'appuyant sur de nombreuses sources de données composites, primaires et secondaires.

Phases de la recherche	Objectifs	Données utilisées	Analyse des données
Déterminer l'évolution du rythme de la désinstitutionalisation	-Identifier les changements dans les croyances centrales associées à l'amiante -Représenter le rythme de désinstitutionalisation	-Données secondaires (presse, journaux spécialisés, livres blancs, ...) -Interviews avec experts	-Découpage temporel de la période d'étude -Analyse de l'évolution des croyances à l'aide du logiciel Prospéro -Identification de l'intensité des changements
Déterminer les types d'action institutionnelle durant la période étudiée	-Typifier les formes de travail institutionnel -Comprendre le rôle des acteurs stratégiques et non stratégiques -prendre en compte les formes de mobilisation de ressources	-Données secondaires (presse, journaux spécialisés, livres blancs, ...) -Interviews avec experts	-Codage des actions (agence disruptive vs agence défensive) / Type de mobilisation d'acteurs -Triangulation entre chercheurs -Vérification de la validité de l'analyse avec experts du champ
Synthèse	-Construction d'une frise représentant à la fois le rythme de désinstitutionalisation et le travail institutionnel des principaux acteurs		-Construction d'hypothèses autour du rythme de la désinstitutionalisation

Tableau 1. Description de la méthode

Pour les données secondaires, nous avons mobilisé de nombreuses sources (presse, rapports publics, tracts, livres, rapports de l'assemblée nationale, etc.) telles que détaillées dans le tableau 2. Nous avons en outre étudié les récits existants sur l'histoire de l'amiante (Chateauraynaud & Torny, 1999; Lenglet, 1996) qui peuvent aussi contenir des données d'archive pertinentes. Certains documents nous ont par ailleurs été donnés lors des entretiens. Nous avons aussi collecté des données primaires à partir de 27 entretiens, dont certains avec des acteurs contemporains du processus de désinstitutionalisation (médecins, avocats, syndicalistes, etc.) (voir tableau 2).

Données collectées	
<i>Données secondaires</i>	
Archives	Archives personnelles des victimes Plaintes et archives (avocats) Archives CGT Archives Collectif anti-amiante Jussieu Archives Comité Permanent Amiante (compte-rendu de toutes les sessions) Archives ANDEVA Rapports publics et enquêtes parlementaires
Médiatiques	Presse : recueil par Factiva / période 1970 – 1997 INA : une centaine de programmes télévisuels analysés / période 1970-1997 (Tri à partir de 500 occurrences)
Ouvrages (7)	Emmanuel Henry, Amiante, le scandale improbable, 2007 Odette Hardy-Hémery, Eternit et l'amiante 1922-2000, 2005 François Malye, Amiante, le dossier de l'air contaminé, 1996 François Malye, Amiante : 100 000 morts à venir, 2004 Francis Chateauraynaud et Didier Tornay, Les Sombres Précurseurs, une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, 1999 Maria Roselli, Amiante et Eternit – Fortunes et forfaitures - 2008 Annie Thébaud-Mony, Travailler peut nuire gravement à votre santé, 2008
<i>Entretiens</i>	
Expert Amiante cour d'appel (1)	2h30
Avocats (2)	1h30 -2h
Journalistes (3)	1h30
Victimes (14)	1h environ par entretiens individuels + entretiens de groupe + observation de réunion de collectifs
Médecin du travail (1)	1h
Médecin membre du CPA (1)	1h
Membres du collectif de Jussieu (2)	1h – 1h30
Responsable chantier désamiantage Jussieu (1)	1h + visite du site
Responsable entreprise désamiantage (1)	45min
Magistrat (en charge dossier amiante) (1)	30min

Tableau 2. Données collectées

Analyse des données

Nous analysons nos données avec deux objectifs principaux : (1) D'une part, nous cherchons à déterminer le rythme de la désinstitutionalisation, c'est-à-dire à la fois les changements qui interviennent dans les croyances autour de l'amiante et la rapidité de ces changements. (2) D'autre part, nous déterminons les principales actions institutionnelles qui interviennent durant notre période d'étude en étudiant leur possible impact sur le rythme de désinstitutionalisation.

- Analyse du rythme de désinstitutionalisation

Nous cherchons à déterminer les principales évolutions dans les croyances autour de l'amiante et la rapidité avec laquelle ces changements surviennent. Nous nous sommes appuyés sur un riche corpus de données secondaires de nature variée (récits autour de l'amiante, presse/média,

tracts, plaintes, archives syndicales, institutionnelles et personnelles - tableau 2). Cette triangulation de sources de données est particulièrement importante dans le cas d'une étude historique (Daudigeos et al., 2015 ; Peton & Pezé, 2015). Nous avons aussi intégré les données récoltées durant les entretiens pour affiner notre compréhension du champ, en particulier les entretiens avec des experts (cf. tableau 2). Une partie de l'analyse a été assistée du logiciel de lexicométrie Prospéro, initialement développé pour l'analyse textuelle longitudinale des controverses (Chateauraynaud, 2003). Prospéro est un logiciel qui a été utilisé dans de nombreux travaux (Cointet & Parasio, 2018), en particulier en sociologie (Boltanski & Thévenot, 2006 ; Chateauraynaud, 2014), sciences politiques (Parasio & Cointet, 2012) ainsi qu'en gestion (Blanc & Huault, 2019). Prospéro est un logiciel, à l'instar d'Iramuteq, permettant de suivre, dans un corpus de grande taille, l'évolution des mots et de leur réseau (dans notre recherche les adjectifs et noms communs autour du terme « amiante »). Pour l'analyse lexicométrique, nous avons utilisé tous les documents de notre corpus ayant une dimension publique (communiqués de presse, articles de presse, tracts, rapports publics, décrets). Étant donné la diversité des sources utilisées, il s'agit d'identifier des enjeux communs et des débats partagés. Nous avons pu ainsi identifier des changements importants dans le corpus, selon les périodes, par exemple la généralisation de l'utilisation du terme « cancer », ou la substitution du terme « amiante » par fibre d'amiante, ou encore le développement d'un registre plus médical/scientifique sur la gestion du risque amiante. Ces différents éléments font ainsi ressortir les croyances qui sont partagées par une majorité d'acteurs du champ. Lorsque nous observons des évolutions importantes de ces croyances, nous analysons plus en profondeur – manuellement – les possibles explications de ces changements, en particulier en prenant en compte les actions institutionnelles concomitantes à ces évolutions. Les liens sont parfois évidents, lorsque par exemple un reportage télévisé dénonce publiquement les risques de l'amiante ou encore lorsque le collectif de Jussieu lance un mouvement qui connaît un large retentissement dans les médias.

Dans les cas où les éléments de causalité sont moins évidents, nous cherchons à déterminer les actions qui sont les plus probablement associées à ces évolutions de croyances, d'une part par une triangulation des points de vue entre les chercheurs et aussi en questionnant des experts du champ. Dans certains cas néanmoins, les liens de causalité sont flous et cela constitue une limite inhérente à l'analyse de l'évolution d'un champ institutionnel (Hoffman, 1999).

Selon ces analyses, nous avons divisé notre période d'étude en sept sous-périodes, séparées par des actions ou séries d'actions marquantes. Via l'analyse qualitative de nos données empiriques, nous faisons l'inventaire des croyances centrales associées à l'amiante (tableau 3) et leur évolution (synthèse dans le tableau 6).

Croyances centrales	Hypothèses sous-jacentes
Efficiencia	Meilleur isolant – Meilleur prix – Multi-usages
Contrôle	Risque professionnel contrôlable et non spécifique Matière première naturelle maîtrisable

Tableau 3. Croyances centrales de l'institution en 1970

Nous comparons une période avec celle qui la précède. Nous codons 3 lorsqu'il n'y a pas de changement notable dans une croyance (voire un renforcement). Cela s'observe dans le corpus lorsque l'amiante reste associée avec une croyance de manière consensuelle et stable. Nous codons 2 lorsque des questionnements émergent sur une croyance (par exemple lorsque des textes du corpus laissent apparaître des doutes sur une croyance, du fait par exemple de nouvelles études scientifiques, de nouveaux cas problématiques, etc.). Ces éléments nouveaux ne sont pas consensuels et restent évoqués par un nombre restreint d'acteurs. Nous codons 1 lorsqu'il y a une très forte remise en question d'une croyance. Dans ce cas, seuls quelques textes très minoritaires continuent de porter une croyance, mais une majorité d'acteurs du champ ne la partagent plus. Nous codons 0 quand cette croyance est devenue totalement intenable et lorsque les textes n'en font plus mention ou la rejettent explicitement. L'indice de pondération (cf. tableau 6) est une transcription quantitative qui traduit notre interprétation de l'importance

d'une croyance, c'est-à-dire son poids dans la naturalisation des pratiques autour de l'amiante. Nous avons déterminé ces indices en nous référant en premier lieu à l'âge d'or de l'amiante, précédant la période 1, à partir de toutes nos données secondaires et les discussions avec des experts. Durant cette période, l'amiante était louée aussi bien pour son efficacité et son caractère contrôlable (nous avons accordé une pondération équivalente à ces deux dimensions). Dans le cas de l'efficacité, trois croyances centrales viennent la soutenir avec un poids que nous avons considéré comme proche : le prix, la qualité de l'isolation et ses propriétés multi-usages. En ce qui concerne le contrôle possible de l'usage, la croyance la plus déterminante (pondération 4) relève du fait que le risque professionnel est contrôlable. C'est un aspect central qui vient naturaliser l'utilisation de l'amiante. Le caractère contrôlable est aussi associé – dans une moindre mesure (pondération 1) – à la croyance en l'absence de risques spécifiques (tous les professionnels sont soumis à un même risque) et le fait que l'amiante est une matière naturelle (et donc aussi inoffensive que l'eau). Ici encore, la pondération est déterminée à partir de l'interprétation de nos données. Nous n'avons pas fait évoluer ces indices au cours de la période d'étude, car c'est durant l'âge d'or de l'amiante que s'ancre ce système de croyances qui va structurer les débats postérieurs sur l'évolution des pratiques institutionnalisées autour de l'amiante.

- Analyse des efforts de travail institutionnel

Nous avons cherché à déterminer les efforts institutionnels les plus importants durant notre période d'étude. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les données secondaires (articles de presse, reportages TV, littérature existante sur l'histoire de l'amiante) ainsi que sur nos entretiens. Nous avons ainsi dressé une liste des efforts les plus significatifs dans le champ institutionnel de l'amiante, en repérant les efforts qui ont été notifiés au moins deux fois parmi les personnes interrogées ou qui reviennent fréquemment dans nos données secondaires. Nous

avons retenu une liste de 58 actions représentant les efforts institutionnels menés dans le champ, référencées dans le tableau 7. Chaque action est catégorisée selon deux axes : la forme d'agence mobilisée et le type de mobilisation d'acteurs. Pour le premier, nous retenons uniquement l'agence stratégique et l'agence pragmatique, puisque l'agence routinière n'est pas directement associée au travail institutionnel (Lawrence et al., 2009). Le tableau 4 reprend les critères utilisés pour catégoriser ces actions.

	Mobilisation de ressources	Type d'agence
Critères	<p>Recherche de Soutiens (R) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un acteur cherche à réaliser ses objectifs en fédérant d'autres acteurs autour de lui -Organisation de rencontres pour promouvoir une idée/un projet <p>Création d'une instance de réflexion (C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - efforts pour créer une organisation qui aura pour objectif de débattre des problèmes existants. - a priori, il n'y a pas ici de projet ou d'idée qui prévalent <p>Accumulation de ressources (A) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les efforts sont orientés vers des objectifs personnels – ou les objectifs d'une organisation – sans s'associer à d'autres acteurs ou organisations. 	<p>Agence stratégique (St) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs à long-terme - Volonté d'agir sur certains éléments de l'institution -Réflexion sur l'impact institutionnel de ses actions <p>Agence pragmatique / construction du sens (Se)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Objectif à court-moyen terme - Efforts qui répondent à une situation complexe, qui peuvent éventuellement nécessiter de la créativité -L'institution n'est pas remise en question et n'est pas une cible sur laquelle porter ses efforts

Tableau 4. Critères de codage des actions

Sur les 6 combinaisons possibles à partir de ces deux axes, nous en retenons 4 qui sont envisageables d'un point de vue théorique. En effet, dans le cas de l'agence pragmatique, elle ne peut être associée qu'à l'accumulation de ressources (Dorado, 2005). Nous classons ensuite les actions relevant d'une agence stratégique selon qu'elles sont orientées clairement vers le maintien des croyances autour de l'amiante (efforts défensifs) ou orientées vers la destruction de certaines croyances (efforts disruptifs). Nous obtenons alors 7 combinaisons possibles d'un point de vue théorique. Après codage à partir des données du terrain, nous avons obtenu six combinaisons (cf. tableau 5) pour classer les 58 actions de référence de notre période :

- Trois combinaisons qui correspondent à des actions orientées vers le maintien institutionnel :

Recherche de soutiens-Agence stratégique (RSt) ; Création de nouvelles instances- Agence stratégique (CSt) ; Accumulation de ressources – Agence stratégique (ASt)

- Deux combinaisons qui relèvent des actions orientées vers la destruction des croyances institutionnalisées : Recherche de soutiens – Agence Stratégique (RSt) et Accumulation de ressources – Agence stratégique (ASt). Il est intéressant de constater que la modalité CSt, bien qu'envisageable d'un point de vue théorique, n'apparaît pas dans le cas de la désinstitutionnalisation de l'amiante. C'est un résultat que nous discutons par la suite.

- Quant à l'agence pragmatique, elle concerne des efforts liés à la résolution de problème qui vont modifier incrémentalement l'institution, sans que les acteurs prennent clairement parti en faveur de la défense ou de la destruction de l'institution. Nous les codons ASe.

Maintien vs. Disruption	Type de mobilisation de ressources	Type d'agence	Intitulé du profil d'action à partir de la combinaison
Maintien	Recherche de soutien (R)	Stratégique	Efforts de maintien par recherche de soutiens (RST – Défensif)
	Création d'une instance de réflexion (C) :		Efforts de maintien par création d'une instance de réflexion (CST – Défensif)
	Accumulation de ressources (A)		Efforts de maintien par accumulation de ressources (AST – Défensif)
Disruption	Recherche de soutiens (R)	Stratégique	Efforts disruptifs par recherche de soutien (RST – Disruptif)
	Accumulation de ressources (A)		Efforts disruptifs par accumulation de ressources (AST – Disruptif)
Intentionnalité clairement établie non	Accumulation de ressources (A)	Pragmatique	Efforts pragmatiques de résolution de problème (ASe)

Tableau 5. Intitulé du profil d'action à partir de la combinaison

Finalement, nous avons construit une frise historique qui reprend nos principales analyses (voir figure 1). Si sa lecture reste complexe du fait des nombreuses interactions dans le champ de l'amiante, elle permet cependant de représenter de manière synthétique les relations entre les actions référencées durant notre période d'étude et la dynamique de désinstitutionnalisation avec

des temps longs et des temps courts. Cette étape de schématisation est intéressante pour faciliter la construction du sens pour les chercheurs (Langley, 1999). Bien entendu, la juxtaposition de deux suites longitudinales (le rythme et les actions) ne garantit pas de causalité entre les deux. Durant chaque période, nous évaluons d'après nos données si certains liens de causalité peuvent être identifiés entre actions institutionnelles et accélération ou ralentissement de la désinstitutionalisation.

Résultats. Comprendre les dynamiques temporelles de la désinstitutionalisation - le cas de l'amiante en France

Le tableau 6 propose une synthèse analytique des évolutions décrites dans la narration des résultats proposés dans le corps de texte. La numérotation fait référence aux actions qui apparaissent dans le tableau 7 et dans la figure 1.

		IP	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Période 7
Efficience	Meilleur isolant	2	3	3	2	2	3	3	2
	Meilleur prix	2	3	3	3	3	3	3	1
	Multi-usages	2	3	3	3	3	3	3	1
Contrôlable	Risque professionnel contrôlable	4	2	1	2	1	2	3	0
	Absence de risques spécifiques	1	1	1	0	0	1	0	0
	Matière première naturelle	1	3	1	1	0	2	2	0
	Changement institutionnel global		2.5	2	2.1	1.7	2.4	2.7	0.7

Tableau 6. Synthèse analytique de l'évolution des croyances centrales de l'institution

IP : Indice de pondération de 1 à 4

Légendes des indices :

3 : stabilité ou renforcement

2 : questionnement

1 : disruption

0 : rejet

Période 0 (1945-1970) : L'âge d'or de l'amiante en France

Après la fin de la seconde guerre mondiale, les pays occidentaux comprennent l'enjeu économique et stratégique de l'amiante qui devient alors le 'minerai magique' (Malye, 1996) :

« Dès lors, lorsqu'on pense chaleur ou incendie, la réaction est de répondre "amiante". En cette fin de siècle, les dés sont jetés : ce minéral sera 'le compagnon de route du capitalisme

industriel', selon la belle formule du Collectif anti-amianté de Jussieu en 1977 » (Malye, 1996, p.29). On compte, en 1970, près de 3000 produits contenant de l'amianté en France (des cigarettes, aux freins de voitures, en passant entre autres exemples par les grille-pains) (Roselli, 2008). Sur le versant social, dès 1945, une maladie spécifique de l'amianté, l'asbestose, est reconnue comme maladie professionnelle en France. Dans les années 50, le lien entre amianté et cancer est mis en lumière par plusieurs études scientifiques mais rien ne vient contester la suprématie du minéral. Les risques professionnels d'exposition à l'amianté sont relativisés puisqu'on les classe avec tous les risques liés aux poussières industrielles.

Période 1 (1970-1974) : L'émergence des premiers questionnements – légère accélération du rythme de désinstitutionalisation (actions 1 à 9 – Tableau 7)

Cette première période est marquée par l'accumulation de preuves sur la dangerosité de l'amianté. Cependant, ces éléments questionnent son appropriation voire l'évolution des usages et non son interdiction. Les défenseurs quant à eux ont déjà mis en œuvre une démarche stratégique de défense de leurs intérêts reposant sur des aménagements locaux.

Dès 1971, à Londres, les grands industriels de l'amianté organisent une grande conférence où les industriels mettent en place une stratégie de défense proactive (1). Conscients des futurs risques juridiques, les industriels de l'amianté structurent leur défense et créent des liens avec les pouvoirs publics.

En France, la COFREBA, premier lobby français, est créé (2). Des mouvements de contestation professionnels liés aux conditions de travail difficiles liées à l'amianté ont lieu comme chez Ferodo, équipementier automobile, industrie utilisatrice d'amianté. En 1973, suivant les préconisations de la conférence de Londres, l'entreprise crée un comité hygiène et sécurité pour donner suite à la grève des ouvriers (3). Loin de contester l'usage de l'amianté, ces ouvriers luttent pour de meilleures conditions de travail. Dans le même temps, le CIRC (Centre

International de Recherche contre le Cancer) et l'INRS (Institut National de la Recherche Scientifique) organisent des conférences et publient des guides et recommandations pour protéger les personnes exposées à l'amiante (4)(5). La question de la légitimité de l'usage n'est pas remise en cause. Il faut apprendre à l'utiliser pour réduire les risques d'exposition.

Aux Etats-Unis, ces questionnements prennent une dimension nationale : une *class action* est lancée contre la Johns-Manville, un des principaux producteurs d'amiante américain (6), qui demandera la protection de la loi sur la faillite. En 1973, l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et le CIRC publient des études confirmant le risque d'exposition à l'amiante (7)(9). Eternit crée dans cette mouvance un comité de sécurité et de surveillance des conditions de travail (8).

Période 2 (1974-1976) : Les débuts de la résistance – accélération du rythme de désinstitutionalisation (Actions 10 à 14 – Tableau 7)

Pour la première fois, la question de la dangerosité de l'amiante est clairement posée au-delà des risques professionnels. La suprématie de certains usages comme l'isolation reste incontestable. La période est marquée par l'entrée dans le champ d'acteurs périphériques.

En 1974, une grève pour tenter de sauver l'activité éclate dans une manufacture de transformation de l'amiante (10). Située dans le centre de la France, Amisol doit fermer pour des motifs économiques. Les ouvriers – essentiellement des femmes - n'ont alors aucune connaissance des risques auxquels elles ont été exposées. Parallèlement, des professeurs de l'université Paris-Jussieu découvrent des fibres d'amiante dans leur laboratoire et s'interrogent sur le risque de la présence de ces fibres dans leur bureau. Un collectif, porté par le professeur Henri Pézerat, se met en place (11). Ils découvrent alors les études internationales et le lien avéré entre exposition à l'amiante et cancer. Leurs lectures les conduisent à Amisol (12) où la situation s'est dégradée – on dénombre une dizaine de morts parmi les ouvriers grévistes. Le

collectif de Jussieu lance un appel aux soutiens pour défendre le droit de ses ouvriers à une prise en charge médicale voire un reclassement si cela est envisageable (13). Avec le soutien du collectif de Jussieu et le soutien de l'opinion publique, 'les Amisol' ouvrent de nouvelles négociations (14).

Période 3 (Janvier-Mai 1976) : Les premières réactions politiques – ralentissement du rythme de désinstitutionnalisation (Actions 15 à 18 – Tableau 7)

À la suite des premiers questionnements et à l'ouverture du dossier de l'amiante en France, les pouvoirs publics entrent dans le champ et les débats s'orienteront sur la maîtrise des risques associés à l'amiante.

Cette période va être marquée par un premier train de décisions législatives qui répond aux événements de la période précédente. Il marque paradoxalement un ralentissement de la désinstitutionnalisation. Le caractère indispensable du contrôle de la matière devient l'enjeu central du débat qui s'est ouvert à l'opinion publique. Les pouvoirs publics circonscrivent ainsi le débat sur la question du contrôle. La polémique soulevée par le Collectif de Jussieu et l'incarnation des dangers de l'amiante par 'les Amisol' font toutefois apparaître dans l'opinion publique une nouvelle évocation associée à l'amiante, celle de la peur et de la mort.

L'année 1976 marque le début de la prise en compte par les pouvoirs publics des spécificités des risques de l'amiante. L'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) suggère de mettre des seuils limite d'exposition (15). Sur cette proposition, une loi a été adoptée pour contrôler le taux de fibre dans l'air (17) et protéger les salariés de moins de 18 ans (16). Par ailleurs, le législateur introduit aussi la reconnaissance des maladies professionnelles dues à une exposition à la fibre d'amiante en soulignant les risques spécifiques de cette poussière industrielle (18).

Période 4 (Août 1976 – Juin 1977) : La première crise de l'amiante en France – vive accélération du rythme de désinstitutionnalisation (Actions 19 à 29 – Tableau 7)

L'entrée des médias dans le champ et l'organisation du travail disruptif porté par le collectif de Jussieu vont conduire à une remise en cause profonde des croyances centrales associées à la pratique : la dangerosité est actée, la lutte se porte sur la maîtrise et l'efficacité de l'amiante.

Les médias s'emparent du scandale Amisol et le Collectif de Jussieu a une légitimité scientifique qui lui permettra de questionner l'usage de l'amiante en France (19). Les associations de consommateurs dénoncent la présence d'amiante dans le vin et autres biens de consommation courante (20). Les producteurs se mobilisent pour contrer cet emballement en diffusant des guides de bonnes pratiques, des documentations préventives (21). Ils tiennent une conférence pour assurer que les risques associés à la fibre d'amiante peuvent être contrôlés (22) et assurer de leur bonne volonté face aux dangers potentiels. Une émission grand public à une heure de grande écoute diffuse trois reportages thématiques sur l'amiante et ses risques (23). On y parle ouvertement de la responsabilité des politiques et industriels face à ce problème sanitaire aux risques non plus uniquement professionnels. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) tient une conférence pour expliquer les risques de l'exposition à l'amiante (24). Les producteurs d'amiante, à travers leur association se mobilisent davantage et actionnent les recommandations de 1971. Ils écrivent au Premier Ministre pour dénoncer les allégations alarmistes voire douteuses du Collectif de Jussieu et leurs conséquences pour l'économie française (25). Ils publient également un ouvrage de synthèse sur les bonnes pratiques à adopter (26). La nécessité économique du maintien de l'amiante est alors au cœur de leurs arguments. Le débat se structure clairement par une opposition entre les industriels qui défendent un usage contrôlé d'une matière première indispensable au développement économique d'un pays et des détracteurs, incarnés par le Collectif de Jussieu, qui dénoncent l'opacité autour de cette matière première et des risques indéniables de mort. Le Collectif publie

alors un droit de réponse à l'accusation de l'association des producteurs d'amiante (27) et publie un pamphlet intitulé 'Danger, Amiante' (28). Le CIRC reconnaît toutes les formes d'amiante comme cancérogènes (29).

Des dimensions centrales sont questionnées lors de cette période créant une accélération dans le rythme de désinstitutionalisation. Cependant, on n'assiste pas à une destruction totale de la pratique car la dimension d'efficacité reste un pilier central pour maintenir la pratique.

Période 5 (Juin 1977 – 1982) : Préparer le silence – ralentissement du rythme de désinstitutionalisation (Actions 30 à 35 – Tableau 7)

Cette période intermédiaire marque un tournant : à la suite de la première crise de l'amiante, des mesures sont prises par l'Etat qui devient un acteur du compromis. Les mesures prises confirment la dangerosité mais renforcent l'idée de contrôle et affirment le caractère indispensable de l'amiante. Le travail de maintien de cette période est en arrière-plan mais extrêmement efficace puisqu'il imposera la période de silence à venir.

Les pouvoirs publics sont pris à partie dans la joute que se livrent les industriels et le collectif de Jussieu. Ils jouent alors un rôle de médiateur qui va ralentir voire stopper la désinstitutionalisation. Le flocage en amiante est interdit dès 1977 pour toutes les constructions d'habitation (30), les seuils d'exposition des salariés sont abaissés (31), des mesures spécifiques doivent être prises pour le transport d'amiante (32). En 1978, le flocage est totalement interdit (33). Ce train de décrets souligne l'urgence d'une action au périmètre bien limité.

« Seul résultat obtenu, l'arrêté du 29 juin 1977 qui interdit le flocage des revêtements à base d'amiante dans les locaux d'habitation dont le permis de construire est postérieur à la date de cet arrêté. » (Voix off journaliste). « Arrêté du 29 juin 1977, à la place du projet de loi qui était bien meilleur pour les gens » (extrait reportage télévisé du 26 sept. 1977 – 'Amiante dioxine' - TF1 émission 'A la bonne Heure').

« Le décret de 1977 a endormi la vigilance finalement... un certain nombre de gens ont protesté en disant c'est insuffisant, on va vers une nouvelle catastrophe mais ils ont parlé dans le désert et donc toute la bataille de l'amiante est retombée et elle est resurgie dans les années 90. »

(Entretien Maître Teissonnière)

Parallèlement, alors que le Collectif de Jussieu se satisfait de la prise en main du dossier par les pouvoirs publics, le syndicat des producteurs d'amiante organise un cycle de conférences de promotion de l'amiante (34).

« Les porte-parole, militants et défenseurs de cause ont autre chose à faire que de maintenir la pression en payant directement de leur personne. On retrouve ici le schéma classique dans lequel une mobilisation s'arrête après avoir imposé l'inscription sur l'agenda politique d'une cause collective ». (Chateauraynaud et Torny, 1999, repris p. 75 dans le Rapport du Sénat, 2005)

Le syndicat des producteurs d'amiante devient en 1980 l'association des producteurs d'amiante (35). Le travail disruptif mené par le Collectif de Jussieu est interrompu. Comme en atteste les débats télévisés, l'association des producteurs d'amiante s'impose comme interlocuteur-expert sur la question de l'amiante. La mobilisation quant à elle ne se poursuit pas : « Pourquoi la crise a-t-elle diminué d'intensité de 1980 à 1993 ? Ceci s'explique par les mesures qui ont été prises pour limiter l'amiante dans le milieu industriel. Je pense, en particulier, au décret de 1977. [...] Il devenait inutile de poursuivre la démarche du « collectif Jussieu » que nous avons constitué. Nous avons le sentiment que plus personne ne nous écoutait ». (Extrait de l'audition du Professeur Pézerat pour le Rapport du Sénat, 2005, p. 88)

Période 6 (1982 – 1994) : Le silence organisé – arrêt du processus de désinstitutionalisation (Actions 36 à 41 – Tableau 7)

La création d'une nouvelle organisation - le CPA- sous l'égide du ministère de la santé va annihiler les efforts disruptifs. Les missions de ce comité vont renforcer la pratique de l'amiante en intégrant la notion de contrôle.

En s'appuyant sur les travaux de l'association des producteurs d'amiante, un comité est créé en 1982 (36). Le Comité Permanent Amiante (CPA) est créé sous l'égide des pouvoirs publics et aura la charge de la gestion complète de la question de l'amiante en France. Un décret exige le désamiantage des écoles (37). De 1982 à 1988, le CPA sera l'interlocuteur unique autour de la question de l'amiante en France. Il définira une nouvelle doctrine, l'usage contrôlé de l'amiante, dont il fera la promotion en France et dans le monde (38). Composé d'industriels de l'amiante, de représentants des différentes industries utilisatrices de l'amiante, de représentants des syndicats, et de médecins du travail, ce comité aura pour mission d'assurer le maintien de l'usage de l'amiante. Il n'y a alors plus de problème de l'amiante en France et le processus de désinstitutionalisation sera arrêté – a contrario d'autres pays occidentaux tels que les USA, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. Pressé par les institutions européennes, le gouvernement français adopte de nouvelles mesures de contrôle et de restriction à la fin des années 80 : réduction des seuils d'exposition, interdiction de la forme d'amiante la plus rare et la plus chère, nouvelles mesures de taux d'empoussièrement (39)(40)(41).

Cette période est spécifique à la France. L'arrêt du processus de désinstitutionalisation pendant près de 10 ans est dû à la grande intelligence stratégique des industriels de l'amiante qui ont su mobiliser des ressources et des soutiens politiques. Cette période est une période de silence car il n'y a officiellement plus de problème de l'amiante en France, comme en témoigne un des journalistes qui va enquêter sur l'amiante : « En 1994, on donne comme mission à deux journalistes de « 50 millions de consommateurs » : on va faire une enquête sur l'amiante. Ils

reviennent, trois semaines après, j'étais là : on n'a rien trouvé. La première chose qu'ils avaient faite, ils étaient allés voir les ingénieurs de l'INC (Institut National de la Consommation) à l'étage supérieur du bâtiment pour poser des questions : « ben non aucun risque ». Le mec, il siégeait au CPA. (...) et on avait verrouillé l'INC¹ » (Entretien avec François Malye). Rien ne sort dans la presse ou dans les médias sur les doutes et les dangers associés à l'amiante : « C'est surprenant mais vraiment à l'époque, pour tout le monde, le cas de l'amiante était réglé. Il n'y avait rien à dire sur le sujet. Des mesures avaient été prises et le problème était réglé » (Entretien avec Patrick Herman - journaliste). La croyance associée au contrôle devient centrale et indiscutable.

Période 7 (1994 – 1997) : Du scandale à l'interdiction – vive accélération du processus de désinstitutionnalisation (Actions 42 à 58 – Tableau 7)

Pour mettre fin au silence, d'anciens acteurs de la première crise s'allient à de nouveaux acteurs pour mener des efforts disruptifs remettant totalement en cause les croyances de contrôle et d'efficacité. Comme le montre ce témoignage d'un des premiers journalistes à avoir porté la question de l'amiante : « On ne va pas faire le coup de 77 et dire que c'est réglé ! » (Entretien avec Patrick Herman, Journaliste et membre de Ban Asbestos)

En 1992, des veuves de professeurs de technologie d'un même lycée portent plainte contre l'éducation nationale (42). Ces femmes, seules dans leur combat, vont susciter l'intérêt d'un journaliste de 'Sciences et Avenir' (43). Parallèlement, un journaliste du Monde Diplomatique s'intéresse à l'ouverture d'un hangar de stockage d'amiante dans le sud de la France (44). Les travaux de Julian Peto, épidémiologiste britannique, trouvent un écho particulier en France. Publiée en mars 1995 dans la revue The Lancet, son étude prévoit 10000 décès par an en Grande

¹ Le magazine '50 millions de Consommateurs' appartenait alors à l'INC (l'Institut National de la Consommation) regroupant des ingénieurs.

Bretagne dus à l'amiante. Julian Peto vient, à l'invitation du Professeur Henri Pézerat, présenter ses travaux à Jussieu (45). Ces résultats sont particulièrement inquiétants. Des chercheurs français, non membres du CPA, valident ces résultats dans une publication (46). Ce moment marque la renaissance du mouvement des années 70. Henri Pézerat mobilise autour de lui un groupe d'experts : avocats, journalistes, chercheurs qui vont lancer et porter la controverse. Ils créent le CAPER (Comité Action Prévenir et Réparer) (47). L'enquête de 'Sciences et Avenir' est publiée avec une 'Une' particulièrement efficace : 'Amiante, le scandale de l'air contaminé'² (48). Au-delà de la dangerosité, c'est surtout la manipulation politique et industrielle qui est au cœur des débats : « ils » savaient, « ils » nous ont mis en danger pour défendre les intérêts des industriels. Le CPA se dissout en septembre 1995 soit 3 mois après la sortie de l'enquête (49). Cette dissolution est évoquée laconiquement dans les compte-rendus. Seule l'académie de médecine émet encore des doutes à ce moment-là sur les réels risques annoncés – en particulier sur les 100 000 morts annoncées par projection des résultats de Julian Peto. Fin septembre, Envoyé Spécial, émission en prime-time sur une chaîne nationale, diffuse une enquête à charge contre l'amiante (50). L'ANDEVA (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante) est créée en février 1996 (51) : « Donc les victimes elles-mêmes ne sont pas conscientes de ce qui se passe et il faudra finalement la constitution d'association, l'ANDEVA en 1995-1996 » (Entretien Maître Teissonnière).

Un nouveau train de mesures est pris par décrets en Février 1996 (52) (53) (54). Une plainte est officiellement déposée en juin 1996 (55). L'INSERM publie en Juillet une étude qui dénonce les risques d'exposition à l'amiante (56). Le lendemain, le 3 Juillet 1996, l'interdiction totale de l'amiante est annoncée en France (57). En quelques mois, après une longue période de silence, l'amiante est totalement délégitimée et le débat autour des conséquences économiques

² Ce titre est évocateur. Il fait référence au grand scandale du sang contaminé qui a éclaté en France en 1991.

d'une potentielle interdiction est occulté. Seuls la manipulation politique, le cynisme économique et la maladie voire la mort sont associés à l'amiante. Le 1^{er} juillet 1997 l'amiante, par décret du 26 décembre 1996, est interdite en France (58).

Discussion

L'étude par l'agence et la mobilisation du processus de désinstitutionalisation de l'amiante en France permet plus particulièrement de contribuer aux connaissances sur le rythme de la désinstitutionalisation. A partir de ce cas, nos résultats ont fait émerger quatre propositions que nous discutons par la suite (Figure 1 et Tableau 7).

L'agence défensive s'appuie essentiellement sur des efforts de mobilisation de soutiens qui promeuvent des temps longs et participent au ralentissement de la désinstitutionalisation.

Nous remarquons que les efforts les plus visibles de défense proactifs relèvent d'une agence stratégique, couplée à une tactique de mobilisation de soutiens. Le succès de ces efforts repose sur la capacité à proposer un horizon commun, réducteur d'incertitude, dans lequel d'autres acteurs peuvent se projeter. Ces efforts constituent une impulsion qui permettra d'enrôler de nouveaux soutiens. Nous voyons le rôle important joué par plusieurs colloques professionnels, pour redonner confiance en des pratiques questionnées (les conférences 1 ou 22). Nous distinguons toutefois ces formes de colloques avec des événements qui ont été qualifiés de configureurs de champ ces dernières années dans la littérature (par exemple Hardy et al., 2010). Or c'est justement l'apparition de nouvelles opportunités d'interaction qui peuvent permettre à certains événements de (re)configurer un champ (Oliver & Montgomery, 2008). Dans notre cas, les efforts les plus efficaces de défense ont été portés par des acteurs disposant à la fois de ressources économiques importantes et d'une bonne connaissance des enjeux économiques, sociaux et techniques pour la filière. Comme l'écrit Stinchcombe (1968, p. 114), ils « sont payés pour réfléchir aux moyens de mettre en action et de préserver les valeurs et

intérêts incarnés par l'institution ». C'est ainsi, qu'avec leur statut d'expert, ils ont imposé l'idée d'un usage contrôlé de l'amiante a été pensée et diffusée lors de conférences de défense de l'amiante en 1979 à Paris (action 34). Notre cas appelle en ce sens à approfondir un aspect encore peu développé dans la littérature sur les événements configurateurs de champ : si la littérature souligne actuellement leur rôle dans le changement, leur rôle dans le maintien institutionnel est relativement moins abordé, d'autant plus que les acteurs disruptifs, comme le montre notre cas, évitent certains colloques professionnels considérés comme des lieux de conservation du statu quo. Le Professeur Pézerat du collectif de Jussieu en est un bon exemple, tout comme l'association Ban Asbestos créée à la suite du scandale de l'amiante en France et qui refusera toujours de participer à ces conférences.

L'agence disruptive produit des effets lents et incrémentaux par intégration marginale de changements aux schémas institutionnels existants. La phase d'accélération de la désinstitutionnalisation est temporellement limitée par les ressources des acteurs disruptifs.

- L'agence disruptive interagit avec l'agence pragmatique et produit une désinstitutionnalisation progressive par intégration marginale de changements aux schémas institutionnels existants

Le changement institutionnel tient d'une interaction entre une agence stratégique et une agence pragmatique. On remarque que les idées disruptives défendues par des acteurs dotés d'une vision stratégique parviennent à avoir un impact institutionnel lorsque d'autres groupes – qui ne partagent pas nécessairement ces mêmes idées – les reconnaissent comme une question à laquelle il faut répondre. De fait, les acteurs du champ se doivent d'incorporer une problématique nouvelle dans leurs pratiques et réflexions (agence pragmatique). Face à de nouveaux problèmes, dans un environnement qui s'est complexifié, avec la démultiplication des résultats et études scientifiques ou médicales par exemple, ils vont chercher à construire du

sens à la fois par le biais de croyances partagées mais aussi en incorporant les idées nouvelles provenant des acteurs disruptifs. Cela conduit par exemple à continuer à utiliser l'amiante mais en limitant l'âge ou le seuil d'exposition. Sans pour autant remettre en question l'institution dans son ensemble, ils vont incorporer dans leur quotidien – et dans leurs discours – des idées nouvelles qui, par accumulation, pourront produire du changement à une échelle institutionnelle. En ce sens, les actions disruptives, même si elles ne permettent pas de produire du changement immédiatement, laissent un effet de traîne, qui pourra apporter du changement par l'intermédiaire d'autres acteurs, y compris ceux qui n'ont pas d'intérêts au changement institutionnel. Le changement n'est ainsi pas uniquement lié à des agents stratégiques, mais bien à une interaction entre agences stratégique et pragmatique.

L'interaction entre agence disruptive et agence pragmatique peut aussi, paradoxalement, déboucher sur des logiques de maintien institutionnel. Notre cas montre le rôle des acteurs souvent qualifiés par facilité de neutres dans le basculement entre maintien ou destruction. En effet, les chercheurs et les pouvoirs publics clairement non polarisés dans l'émergence de la controverse vont finalement faire le jeu des stratégies de maintien, en particulier en définissant les *seuils de dangerosité* pour répondre aux acteurs disruptifs, tout en renforçant un discours clé chez les acteurs défensifs, le caractère contrôlable du risque. L'agence projective des acteurs du maintien va leur permettre d'instrumentaliser cette apparente neutralité et ainsi marginaliser les acteurs disruptifs. Cela semble d'autant plus efficace que les acteurs visés relèvent d'une position que Wright et al. (2013) qualifie d'élites périphériques, bénéficiant de ressources cognitives et sociales importantes.

- Les phases d'accélération menées par des acteurs périphériques sont temporellement limitées par leurs ressources et ce malgré leur agence stratégique. Les acteurs défensifs qui ont davantage de ressources peuvent fédérer autour d'un compromis qui leur reste favorable

Nous observons des phases d'accélération puis de ralentissement de la désinstitutionalisation. Les idées radicalement nouvelles ont plus de chance d'être développées et promues par des acteurs non centraux, situés aux frontières d'un champ institutionnel (Ahmadjian & Robinson, 2011 ; Leblebici et al., 1991). Il s'agit ensuite pour ces acteurs périphériques de convaincre d'autres parties, cette fois plus centrales dans le champ institutionnel (Clemente & Roulet, 2015). Cela explique pourquoi une agence stratégique disruptive n'est efficace que si les efforts sont relayés par d'autres acteurs du champ. Nous notons que leurs efforts menés par les acteurs disruptifs ont tendance à être absorbées dans les compromis construits avec les autres acteurs du champ. Il devient ensuite plus difficile pour les acteurs disruptifs de maintenir un haut niveau de réflexivité et d'implication. Cela explique par exemple la démobilisation de la fin des années 70. Les concessions accordées dans la lutte permettent aux acteurs du maintien, qui ont davantage de ressources, de fédérer des acteurs centraux et de marginaliser encore davantage les acteurs disruptifs. Le travail de maintien prend ici la forme d'un réarrangement qui à la fois naturalise l'abandon de certaines croyances – participant de fait au processus de désinstitutionalisation – tout en renforçant certaines croyances partagées, ce qui ajourne l'abandon total d'une pratique institutionnalisée. Ainsi le travail de maintien institutionnel peut s'apparenter davantage à un travail de ralentissement de la désinstitutionalisation.

Les phases d'accélération et de décélération de la désinstitutionalisation s'articulent autour de la perception de l'urgence, enjeu d'instrumentalisation pour les acteurs stratégiques.

Nous montrons que l'instrumentalisation de l'urgence de certains problèmes, tout en accompagnant les efforts disruptifs, ne suffit pas pour conduire rapidement à la désinstitutionalisation, car les acteurs défensifs parviennent le plus souvent à rassurer sur la capacité des acteurs du champ à répondre à ces urgences tout en maintenant les règles institutionnelles. Cela vient compléter les propositions de Smets al. (2012) sur le lien urgence/changement institutionnel en soulignant le rôle actif des acteurs défensifs pour diminuer la portée de l'urgence et éviter ainsi une crise institutionnelle. A travers notre cas, nous mettons en évidence le fait que l'effondrement institutionnel est amorcé seulement lorsque l'urgence apparaît insoluble avec les croyances centrales. L'urgence présentée par certains acteurs disruptifs, après avoir été désarmée et réintégrée dans des temps longs, va réapparaître de manière amplifiée lorsque les solutions mises en place apparaissent clairement inefficaces. C'est bien, dans le cas de l'amiante, avec les nouveaux morts dénoncés en 1994 que s'ancre l'idée que l'urgence de l'interdiction a été étouffée – entraînant une perte de légitimité des acteurs défensifs – ce qui va précipiter l'effondrement de l'institution en moins de deux ans après des années de maintien. L'orchestration de la seconde mobilisation se fera autour de cette idée d'urgence, amplifiée par les discours sur l'incompétence des acteurs centraux du champ pour y répondre. Nous remarquons ainsi un travail temporel au sens de Granqvist et Gustafsson (2015) qui a pour objet de donner le rythme aux acteurs : dans notre cas, les acteurs défensifs promeuvent essentiellement des temps longs, sapant les injonctions d'urgence, privilégiant des changements progressifs et réalistes ; les acteurs disruptifs ont davantage tendance à promouvoir l'urgence, et donc à accélérer le temps du champ. Ces éléments permettent d'ailleurs de suggérer des pistes de recherche quant à la perception relative du temps dans un champ institutionnel selon la position des acteurs. On retrouve ici une problématique commune

à de nombreux enjeux de santé publique à travers l'arbitrage entre d'un côté les arguments en faveur de la protection des citoyens, qui induisent la notion d'urgence et, d'autre part, les conséquences économiques – argument en faveur d'une prise de décision raisonnée et progressive.

La création d'instances collectives de réflexion est un instrument qui ralentit significativement la désinstitutionalisation.

La constitution d'un groupe de réflexion rassemblant une large diversité d'acteurs a contribué à un fort et durable ralentissement de la désinstitutionalisation. Comme le suggère Dorado (2005), cela est d'autant plus efficace dans un contexte de forte incertitude. Ce lieu de rencontre sans intermédiaire entre agence de maintien et agence disruptive renvoie au fait que les différents acteurs reconnaissent l'impossibilité d'une conciliation immédiate et s'engagent dans des discussions. Dans notre étude empirique, la création du CPA – qui est un parfait exemple d'une instance collective de réflexion – coïncidence avec une très longue période de stabilité, unique en Europe. Cette instance opère comme le réceptacle des idées alternatives dans un champ institutionnel : elles sont débattues et produisent d'éventuels changements, sous forme graduelle. Ainsi, les idées disruptives sont confinées au sein d'un groupe de réflexion et n'ont que peu de chance de faire l'objet d'un débat ouvert au public. Pourtant, ces débats et ajustements peuvent satisfaire à court terme les acteurs les plus subversifs en faisant penser à une intégration de la critique.

L'agence disruptive a été délayée par la participation des acteurs disruptifs à ces instances du compromis. Le consensus que ces instances établissent s'inscrit davantage dans le cadre institutionnel existant, puisque les éléments institutionnels existants constituent le cadre pour penser et intégrer les idées alternatives proposées, en dépit de la volonté initiale de ne pas faire prévaloir une vision sur une autre. L'exemple du CPA permet de contribuer à la compréhension d'un travail de maintien très spécifique, qui passe par l'organisation stratégique de la

cohabitation entre agence disruptive et agence défensive. Le CPA est une méta-organisation, qui en confrontant et intégrant les différents points de vue joue le rôle d'une instance configuratrice du champ, qui va au-delà de la notion d'événement configurateur de champ (Hardy & Maguire, 2010). Sa mission a été *in fine* instrumentalisée par les acteurs dominants du champ : tout en acceptant les principaux griefs contre l'amiante, ils ont facilité l'immixtion du contrôle comme croyance centrale. Cette forme de travail institutionnel de maintien constitue une stratégie de dernier recours face à une pratique institutionnalisée compromise. Elle repose sur les capacités des agents défensifs à intégrer systématiquement la critique dans des propositions concrètes conformes aux règles institutionnelles existantes et à ainsi repousser l'effondrement institutionnel.

Conclusion

Une question empirique a guidé notre étude : pourquoi la désinstitutionalisation des pratiques autour de l'amiante a été si lente en France ? La France représente parfaitement un processus complexe et long, opposant des agences défensives et disruptives dans une succession de phases. Nous avons analysé ces phases d'accélération ou de décélération de la désinstitutionalisation en étudiant les profils d'action.

Nous insistons sur le fait que la désinstitutionalisation ne peut pas être considérée comme un affrontement bipolaire entre les défenseurs d'une institution et ses détracteurs. Nous montrons que des acteurs, dont les motivations vis-à-vis de l'institution sont beaucoup plus ambiguës ou complexes peuvent aussi jouer un rôle déterminant dans les dynamiques institutionnelles, usant davantage d'agence pratique que d'agence stratégique.

Nous avons souligné dans ce travail le fait que les acteurs disruptifs pouvaient mobiliser un registre associé à l'urgence pour accélérer la désinstitutionalisation, tandis que les acteurs défensifs avaient davantage tendance à jouer sur le registre du contrôle, sous-entendant des

temps plus longs. Notre recherche, dans le sillage d'autres travaux, invite ainsi à prendre davantage en compte les temps partagés dans un champ institutionnel. Il s'agit de comprendre la manipulation de ces rythmes et perception du temps dans le cadre du travail institutionnel et la manière dont les propositions de temporalité sont assimilées par les acteurs du champ.

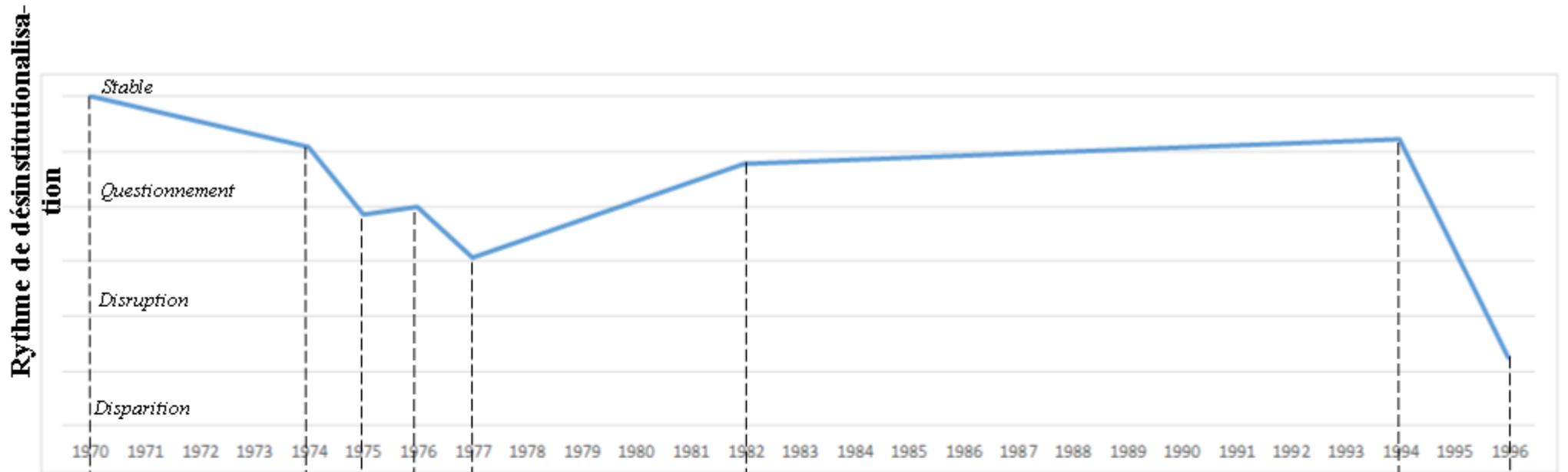
Références

- Ahmadjian, C. L. & Robinson, P. (2011). Safety in numbers: Downsizing and the deinstitutionalization of permanent employment in Japan. *Administrative Science Quarterly*, 46, 622–654. doi: [10.2307/3094826](https://doi.org/10.2307/3094826)
- Battilana, J. & D'Aunno, T. (2009). Institutional work and the paradox of embedded agency. In T. B. Lawrence, R. Suddaby & B. Leca (Eds.), *Institutional work: Actors and agency in institutional studies of organizations* (pp. 31–58). Cambridge University Press.
- Ben Slimane, K. (2012). Retourner sa veste, toujours du bon côté : Travail institutionnel discursif dans le déploiement de la télévision numérique terrestre en France. *M@n@gement*, 15(2), 146–179. doi: [10.3917/mana.152.0146](https://doi.org/10.3917/mana.152.0146)
- Blanc, A. & Huault, I. (2019). The maintenance of macro-vocabularies in an industry: The case of the France's recorded music industry. *Industrial Marketing Management*, 80, 280–295. doi: [10.1016/j.indmarman.2018.06.004](https://doi.org/10.1016/j.indmarman.2018.06.004)
- Boltanski, L. & Thévenot, L. (2006). *On justification: Economies of worth*. Princeton University Press.
- Burns, L. R. & Wholey, D. R. (1993). Adoption and abandonment of matrix management programs: Effects of organizational characteristics and interorganizational networks. *Academy of Management*, 36, 106–138. doi: [10.2307/256514](https://doi.org/10.2307/256514)
- Chateauraynaud, F. (2003). Prospéro: une technologie littéraire pour les sciences humaines. In *CNRS communication*. CNRS. EAN: 9782271061331
- Chateauraynaud, F. (2014). Trajectoires argumentatives et constellations discursives. Exploration socio-informatique des futurs vus depuis le nanomonde. *Réseaux*, 188(6), 121–158. doi: [10.3917/res.188.0121](https://doi.org/10.3917/res.188.0121)
- Chateauraynaud, F. & Torny, D. (1999). *Les sombres précurseurs: une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*. Ecole Des Hautes Etudes En Sciences Sociales.
- Chaudhry, S. & Rubery, J. (2017). Why do established practices deinstitutionalize? An actor-centred approach. *British Journal of Management*, 30(3), 538–557. doi: [10.1111/1467-8551.12264](https://doi.org/10.1111/1467-8551.12264)
- Clemente, M., Durand, R. & Roulet, T. (2016). The recursive nature of institutional change: An annales school perspective. *Journal of Management Inquiry*, 26(1), 17–31. doi: [10.1177/1056492616656408](https://doi.org/10.1177/1056492616656408)
- Clemente, M. & Roulet, T. J. (2015). Public opinion as a source of deinstitutionalization: A 'spiral of silence' approach. *Academy of Management Review*, 40(1), 96–114. doi: [10.5465/amr.2013.0279](https://doi.org/10.5465/amr.2013.0279)
- Cointet, J. & Parasie, S. (2018). Ce que le big data fait à l'analyse sociologique des textes. *Revue Française de Sociologie*, 59(3), 533–557. doi: [10.3917/rfs.593.0533](https://doi.org/10.3917/rfs.593.0533)
- Daudigeos, T., Boutinot, A. & Jaumier, S. (2015). L'étude historique du changement institutionnel sur longue période: Chausse trappes et perspectives. Un commentaire sur l'article de Hélène Peton et Stéphan Pezé. *M@n@gement*, 18(3), 254–260. doi: [10.3917/mana.183.0254](https://doi.org/10.3917/mana.183.0254)
- Davis, G. F., Diekmann, K. A. & Tinsley, C. H. (1994). The decline and fall of the conglomerate firm in the 1980s: The deinstitutionalization of an organizational form. *American Sociological Review*, 59, 547–570. doi: [10.2307/2095931](https://doi.org/10.2307/2095931)
- Delacour, H. & Leca, B. (2011). The decline and fall of the Paris Salon: A study of the deinstitutionalization process of a field configuring event in the cultural activities. *M@n@gement*, 14(1), 436–466. doi: [10.3917/mana.141.0436](https://doi.org/10.3917/mana.141.0436)
- Djelic, M.-L. & Quack, S. (2003). *Globalization and institutions*. Edward Elgar Publishing.

- Dorado, S. (2005). Institutional entrepreneurship, partaking, and convening. *Organization Studies*, 26(3), 385–414. doi: [10.1177/0170840605050873](https://doi.org/10.1177/0170840605050873)
- Eisenhardt, K. M. (1989). Building theories from case study research. *Academy of Management Review*, 14(4), 532–550. doi: [10.2307/258557](https://doi.org/10.2307/258557)
- Emirbayer, M. & Mische, A. (1998). What is agency? *The American Journal of Sociology*, 103(4), 962–1023. doi: [10.1086/231294](https://doi.org/10.1086/231294)
- Granqvist, N. & Gustafsson, R. (2015). Temporal institutional work. *Academy of Management Journal*, 59(3), 1009–1035. doi: [10.5465/amj.2013.0416](https://doi.org/10.5465/amj.2013.0416)
- Hardy, C. & Maguire, S. (2010). Discourse, field-configuring events, and change in organizations and institutional fields: Narratives of DDT and the Stockholm convention. *Academy of Management Journal*, 53(6), 1365–1392. doi: [10.5465/AMJ.2010.57318384](https://doi.org/10.5465/AMJ.2010.57318384)
- Hargadon, A. B. & Douglas, Y. (2001). When innovations meet institutions: Edison and the design of the electric light. *Administrative Science Quarterly*, 46(3), 476–501. doi: [10.2307/3094872](https://doi.org/10.2307/3094872)
- Heugens, P. P. & Lander, M. W. (2009). Structure! Agency! (and other quarrels): A meta-analysis of institutional theories of organization. *Academy of Management Journal*, 52(1), 61–85. doi: [10.5465/AMJ.2009.36461835](https://doi.org/10.5465/AMJ.2009.36461835)
- Hiatt, S. R., Sine, W. D. & Tolbert, P. S. (2009). From Pabst to Pepsi: The deinstitutionalization of social practices and the creation of entrepreneurial opportunities. *Administrative Science Quarterly*, 54(4), 635–667. doi: [10.2189/asqu.2009.54.4.635](https://doi.org/10.2189/asqu.2009.54.4.635)
- Hirsch, P. M. & Lounsbury, M. (1997). Ending the family Quarrel. *American Behavioral Scientist*, 40(4), 406–418. doi: [10.1177/0002764297040004004](https://doi.org/10.1177/0002764297040004004)
- Hoffman, A. J. (1999). Institutional evolution and change: Environmentalism and the U.S. chemical industry. *Academy of Management Journal*, 42(4), 351–371. doi: [10.2307/257008](https://doi.org/10.2307/257008)
- Jones, C. (2001). Co-evolution of entrepreneurial careers, institutional rules and competitive dynamics in American film, 1895-1920. *Organization Studies*, 22, 911–944. doi: [10.1177/0170840601226002](https://doi.org/10.1177/0170840601226002)
- Langley, A. (1999). Strategies for theorizing from process data. *Academy of Management Review*, 24(4), 691–710. doi: [10.2307/259349](https://doi.org/10.2307/259349)
- Lawrence, T., Suddaby, R. & Leca, B. (2009). Introduction. In T. B. Lawrence, R. Suddaby & B. Leca (Eds.), *Institutional work: Actors and agency in institutional studies of organizations* (pp. 1–27). Cambridge University Press.
- Lawrence, T. B. & Suddaby, R. (2006). Institutions and institutional work. In S. Clegg (Ed.), *The Sage handbook of organization studies* (pp. 215–254). Sage.
- Lawrence, T. B., Winn, M. I. & Jennings, P. D. (2001). The temporal dynamics of institutionalization. *Academy of Management Review*, 26(4), 624–644. doi: [10.2307/3560245](https://doi.org/10.2307/3560245)
- Leblebici, H., Salancik, G. R., Copay, A. & King, T. (1991). Institutional change and the transformation of interorganizational fields: An organizational history of the U.S. radio broadcasting industry. *Administrative Science Quarterly*, 36(3), 333–363. doi: [10.2307/2393200](https://doi.org/10.2307/2393200)
- Lenglet, R. (1996). *L'affaire de l'amiante*. La Découverte.
- Lok, J. & De Rond, M. (2013). On the plasticity of institutions: Containing and restoring practice breakdowns at the Cambridge University boat club. *Academy of Management Journal*, 56(1), 185–207. doi: [10.5465/amj.2010.0688](https://doi.org/10.5465/amj.2010.0688)
- Maguire, S. & Hardy, C. (2009). Discourse and deinstitutionalization: The decline of DDT. *Academy of Management Journal*, 52(1), 148–178.

- doi: [10.5465/amj.2009.36461993](https://doi.org/10.5465/amj.2009.36461993)
- Mahoney, J. & Thelen, K. (2010). A theory of gradual institutional change. In J. Mahoney & K. Thelen (Eds.), *Explaining institutional change: Ambiguity, agency, and power* (pp. 1–37). Cambridge University Press.
- Malye, F. (1996). *Amiante: le dossier de l'air contaminé*. Le Pré aux clercs.
- Malye, F. (2004). *Amiante 100 000 morts à venir*. Le Cherche Midi.
- McAdam, D. & Sewell, W. H. (2001). It's about time: Temporality in the study of social movements and revolutions. In C. Tilley, D. McAdam, E. J. Perry, J. A. Goldstone, R. R. Aminzade, S. Tarrow, & W. H. Sewell (Eds.), *Silence and voice in the study of contentious politics* (pp. 89–125). Cambridge University Press.
- Oliver, A. L. & Montgomery, K. (2008). Using field-configuring events for sense-making: A cognitive network approach. *Journal of Management Studies*, 45(6), 1147–1167. doi: [10.1111/j.1467-6486.2008.00786.x](https://doi.org/10.1111/j.1467-6486.2008.00786.x)
- Oliver, C. (1992). The antecedents of deinstitutionalization. *Organization Studies*, 13(4), 563–588. doi: [10.1177/017084069201300403](https://doi.org/10.1177/017084069201300403)
- Parasie, S. & Cointet, J.-P. (2012). La presse en ligne au service de la démocratie locale. Une analyse morphologique de forums politiques. *Revue Française de Science Politique*, 62(1), 45–70. doi: [10.3917/rfsp.621.0045](https://doi.org/10.3917/rfsp.621.0045)
- Peton, H. & Pezé, S. (2015). Reflection on historical studies of institutional change: Small steps are not necessarily missteps. A rejoinder to Daudigeos, Boutinot and Jaumier. *M@n@gement*, 18(3), 261–265. doi: [10.3917/mana.183.0261](https://doi.org/10.3917/mana.183.0261)
- Rao, H., Monin, P. & Durand, R. (2003). Institutional change in Toque Ville: Nouvelle cuisine as an identity movement in French gastronomy. *American Journal of Sociology*, 108(4), 795–843. doi: [10.1086/367917](https://doi.org/10.1086/367917)
- Reay, T. & Hinings, C. R. (2005). The recomposition of an organizational field: Health care in Alberta. *Organization Studies*, 26(3), 351–384. doi: [10.1177/0170840605050872](https://doi.org/10.1177/0170840605050872)
- Roselli, M. (2008). *Amiante & éternit fortunes et forfaitures*. En bas.
- Schneiberg, M. & Lounsbury, M. (2008). Social movements and institutional analysis. In R. Greenwood, C. Oliver, K. Sahlin-Andersson, & R. Suddaby (Eds.), *The handbook of organizational institutionalism* (pp. 648–670). Sage.
- Smets, M., Morris, T. & Greenwood, R. (2012). From practice to field: A multilevel model of practice-driven institutional change. *Academy of Management Journal*, 55(4), 877–904. doi: [10.5465/amj.2010.0013](https://doi.org/10.5465/amj.2010.0013)
- Stinchcombe, A. (1987). *Constructing social theories*. University of Chicago Press.
- Toubiana, M. & Zietsma, C. (2017). The message is on the wall: Emotions, institutional expectations, and the dynamics of emotive institutional work. *Academy of Management*, 60(3), 922–953. doi: [10.5465/amj.2014.0208](https://doi.org/10.5465/amj.2014.0208)
- Wicks, D. (2001). Institutionalized mindsets of invulnerability: Differentiated institutional fields and the antecedents of organizational crisis. *Organization Studies*, 22, 659–692. doi: [10.1177/0170840601224005](https://doi.org/10.1177/0170840601224005)
- Wooten, M. & Hoffman, A. J. (2008). Organizational fields: Past, present and future. In R. Greenwood, C. Oliver, R. Suddaby & K. Sahlin (Eds.), *The Sage handbook of organizational institutionalism* (pp. 130–147). Sage.
- Wright, A. L. & Zammuto, R. F. (2013). Wielding the willow: Processes of institutional change in English county cricket. *Academy of Management Journal*, 56(1), 308–330. doi: [10.5465/amj.2010.0656](https://doi.org/10.5465/amj.2010.0656)
- Yin, R. K. (2013). *Case study research: Design and methods*. Sage.
- Zietsma, C., Groenewegen, P., Logue, D. M. & (Bob) Hinings, C. R. (2016). Field or fields? Building the scaffolding for cumulation of research on institutional fields. *Academy of*

M@n@gement



	Efforts de maintien																	Efforts de destruction des croyances										
	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	
RSt	-1-						-22-			-34-	-35-		-38-															
CSt													-36-															
ASt		-2-		-8-				-21-																				
ASe		-4-	-6-	-9-	-10-	-15-	-19-	-30-	-33-				-37-				-39-								-41-	-46-	-49-	
		-3-	-7-	-11-	-14-	-16-	-20-	-31-					-32-													-50-	-53-	
		-5-		-17-	-18-	-23-	-24-	-27-																		-54-	-57-	
				-27-	-28-	-29-																				-58-	-59-	
ASt																			-40-							-42-	-48-	
																											-55-	-57-
																											-58-	-59-
RSt					-12-		-28-																			-43-	-47-	
					-13-																					-44-	-51-	
																										-45-	-51-	

N°	Evènements	Date	Types d'action
Période 1			
1	Conférence internationale des industriels de l'amiante – Londres (UK)	1971	R.ST
2	Création de la COFREBA	1971	A.St
3	Début de la grève chez FERODO	1973	A.SE
4	Conférence internationale de l'OMS – Lyon (France)	1972	A.SE
5	Publication de l'INRS (comment utiliser l'amiante en toute sécurité)	1972	A.ST
6	Plainte contre la JOHNS MANVILLE (USA)	1973	A.SE
7	Conférence internationale de l'OIT – Genève (Suisse) « Amiante, risques pour la santé, comment les prévenir »	1973	A.SE
8	Création d'un comité spécial de sécurité chez ETERNIT (France)	1973	A.ST
9	Déclaration du CIRC : reconnaissance du caractère cancérigène de plusieurs formes d'amiante (quelques réserves sur les formes les plus répandues)	1973	A.SE
Période 2			
10	Début de la grève chez AMISOL	1974	A.SE
11	Création d'un mouvement à JUSSIEU	1975	A.SE
12	Rencontre AMISOL/JUSSIEU	1976	R.ST
13	Mobilisation de soutiens pour les salariés d'AMISOL	1976	R.ST
14	Début de nouvelles négociations chez AMISOL	1976	A.SE
Période 3			
15	Proposition par l'INRS de réduction des seuils d'exposition tolérés	1976	A.SE
16	Loi de protection des mineurs	1976	A.SE
17	Décret de limite des risques d'exposition	1976	A.SE
18	Evolution de la reconnaissance des maladies professionnelles de l'amiante	Mai 1976	A.SE
Période 4			
19	Médiatisation du scandale d'AMISOL	Août 1976	A.SE
20	Dénonciation par une association de consommateurs de la présence d'amiante dans les produits de consommation courante	Octobre 1976	A.SE
21	Le syndicat des industriels de l'amiante publie plusieurs publicités et brochures	1 Novembre 1976	A.ST
22	Conférence du syndicat des industriels de l'amiante (promotion- défense de l'amiante)	3 Novembre 1976	R.ST
23	Diffusion à une heure de grande écoute de 3 programmes TV dénonçant les risques de l'amiante	29 Novembre 1976	A.SE
24	Conférence du CIRC sur les risques de l'amiante	14-17 Décembre 1976	A.SE
25	Le syndicat de l'amiante écrit au Premier Ministre Français (mise en cause du collectif de Jussieu pour diffamation)	20 Décembre 1976	R.ST
26	Publication d'un livre par le syndicat de l'amiante	Janvier 1977	R.ST
27	Réponse virulente des membres du <i>Collectif de Jussieu</i>	5 Avril 1977	A.SE
28	Publication du pamphlet "Danger, Amiante"	14 Juin 1977	R.ST
29	Reconnaissance par le CIRC du caractère cancérigène de toutes les formes d'amiante	1977	A.SE
Période 5			
30	Décret d'interdiction du flocage des habitations	29 Juin 1977	A.ST
31	Décret de réduction des seuils d'exposition tolérés	17 Août 1977	A.ST
32	Décret d'adoption de mesures de sécurité pour le transport	29 Août 1977	A.ST
33	Décret d'interdiction du flocage (tous les bâtiments)	20 Mars 1978	A.ST

34	Conférence de défense de l'amiante – Paris (France)	1979 (plusieurs dates)	R.ST
35	Le syndicat des industriels de l'amiante devient une association	1980	A.ST
Période 6			
36	Création du Comité Permanent Amiante (CPA)	1982	C.ST
37	Désamiantage obligatoire des établissements scolaires	1982	A.SE
38	Symposium international – Montréal (Promotion de l'usage contrôlé de l'amiante)	1982	R.ST
39	Décret de réduction des seuils d'exposition autorisés	1987	A.SE
40	Interdiction de toutes les formes d'amiante sauf le chrysotile	1988	A.ST
41	Décret de nouvel abaissement des seuils d'exposition	1992	A.SE
Période 7			
42	Plaintes des veuves de Gérardmer	1994	A.ST
43	Ouverture de l'enquête journalistique (Sciences et Avenir)	1994	R.ST
44	Ouverture de l'enquête journalistique (Le Monde Diplomatique)	1994	R.ST
45	Conférence de Julian Peto – Jussieu – Paris	1994	R.ST
46	Reconnaissance des dangers de l'amiante par un comité de scientifiques indépendants	Novembre 1994	A.SE
47	Création du CAPER	1995	R.ST
48	Publication d'une étude scientifique	1er Juin 1995	A.ST
49	Démantèlement du CPA	Septembre 1995	A.SE
50	Diffusion de l'émission Envoyé Spécial – le scandale de l'air contaminé	28 septembre 1995	A.SE
51	Création de l'ANDEVA	Février 1996	R.ST
52	Décrets d'abaissement des seuils d'exposition tolérés	7 Février 1996	A.ST
53	Loi de protection des professionnels	7 Février 1996	A.SE
54	Loi d'obligation des diagnostics amiante dans tous les bâtiments	7 Février 1996	A.SE
55	Plaintes pénales et civiles	25 Juin 1996	A.ST
56	Publication du rapport officiel de l'INSERM	2 Juillet 1996	A.SE
57	Annonce de l'interdiction de l'amiante	3 Juillet 1996	A.ST
58	Interdiction de toutes les formes d'amiante (importations et usage)	1er Janvier 1997 Décret du 26 décembre 1996	A.ST

Tableau 7. Liste des actions institutionnelles